



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE MONTGERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle GARTENLAUB, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame GARTENLAUB, Madame RAUNIER, Madame MOISSON, Madame PLECHOT, Madame BILLEBAULT, Madame NADJI, Madame HERBINET, Monsieur LAACHI, Monsieur HUSSON

Absents ayant donné procuration : Madame CARILLON, ayant donné procuration à Madame GARTENLAUB
Monsieur FERRIER, ayant donné procuration à Madame MOISSON
Monsieur SALL, ayant donné procuration à Madame RAUNIER
Madame BRISTOT, ayant donné procuration à Madame BILLEBAULT

Absents excusés : Madame BOURGEOIS, Monsieur MASROUKI, Monsieur WEIBEL, Monsieur GALINAND

Secrétaire de séance : Madame MOISSON

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale adopté le 12 février 2022,

Vu le compte administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale adopté le 23 juin 2022,

Considérant que les résultats du compte administratif 2021 ont arrêté pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 622 128.20€,
Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes sur le budget du C.C.A.S. de Montgeron,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Abstentions : Madame BILLEBAULT
Madame BRISTOT**

DECIDE L'affectation du résultat de fonctionnement 2021 (622 128.20 €) comme suit :
- Affectation à la section d'investissement : 2 559,90€
- Affectation à la section de fonctionnement
(résultat reporté) : 619 568,30 €

REPREND Dans chacun des chapitres concernés les restes à réaliser constatés au compte administratif 2021, qui s'élèvent en section d'investissement à la somme de 11 788,52 € en dépenses et de 0,00€ en recettes.

PROCEDE Au vote du budget supplémentaire 2022 chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour 619 568,30 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Chapitre 77 – Produits exceptionnels pour 1 708.84 €

Compte 7718 : 1 708.84 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général pour 483 708,84 €

Compte 604 : 32 000 €

Compte 62871 : 450 000 €

Compte 6182 : 450 €

Compte 6184 : 640 €

Compte 6282 : 618,84 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles pour 137 568,30 €

Compte 678 : 137 568,30 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 10 – Résultat de fonctionnement capitalisé pour 2 559,90 €

Compte 1068 : 2 559,90 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté pour 9 228,62 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 11 788,52 €

Compte 2188 : 11 788,52 €

Détail des votes par chapitre :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

APPROUVE Le budget supplémentaire de l'année 2022 comme suit :

- | | | |
|---|---------------------------|--------------|
| • | Section de fonctionnement | 621 277,14 € |
| • | Section d'investissement | 11 788,52 € |

TOTAL	633 065,66 €
-------	--------------

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

)

POUR EXTRAIT CONFORME



Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


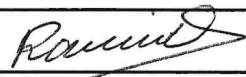






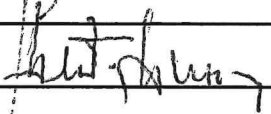

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 9/13
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Date de convocation : 08/12/2022

Présenté par Madame la Vice-Présidence du CCAS
 A Montgeron, le 14/12/2022
 Madame la Vice-Présidence du CCAS

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Montgeron, le 14/12/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 GARTENLAUB Isabelle	
02 FERRIER Christian	
03 RAUNIER Patricia	
04 SAAL Aly	
05 MOISSON Muriel	
06 PLECHOT Catherine	
07 BILLEBAULT Elise	
08 NADJI Sabrina	
09 LAACHI Djemoui	
10 GALINAND Jean-Claude	
11 BRISTOT Aude	
12 HUSSON Christian	
13 BOURGEOIS Amarantha	
14 MANUEL Marie-Laure	
15 WEIBEL Jean-Claude	
16 HERBINET Colette	

Certifié exécutoire par Madame la Vice-Présidence du CCAS, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Certifié exécutoire par Madame la Vice-Présidence du CCAS compte tenu de la transmission en Préfecture, le 20 décembre 2022 et de la publication le 20 décembre 2022.
 A Montgeron le 20/12/2022